

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

POLITIQUE SOCIALE

J'entends bien que la Mutualité ne peut faire, à elle seule, l'objet de la politique sociale. Elle est une des colonnes de l'édifice, et la plus solide peut-être : il y en a d'autres, plus ou moins assurées, et d'autres enfin qui attendent leur mise en place. Mais qu'est-ce que la politique sociale et en quoi s'oppose-t-elle à la politique tout court ? En quoi faut-il aimer la première et détester la seconde ? Je n'y saurais trop insister. La politique tout court c'est, par définition, la politique des partis. Nous sommes loin des conceptions sublimes d'un Aristote, et non moins loin des rêves éperdus d'un Platon. La politique des partis, c'est enfin celle des intérêts personnels, des intérêts de groupes, celle des combinaisons et des marchés, c'est même la politique de classe, car elle oppose les individus les uns aux autres en opposant des aspirations infiniment contradictoires.

Je sais bien qu'il est tout un parti qui fait du principe de la lutte de classe son principal dogme. Si vraiment il fallait perdre tout espoir d'améliorer le sort des souffrants et des exploités autrement que par la fomentation des haines, cette attitude serait sans doute soutenable. Mais peut-on croire qu'en plein vingtième siècle, dans un instant où la conscience universelle atteint tout son épanouissement, peut-on croire, dis-je, que les idées de justice et de fraternité sociale puissent être, un seul jour, tenues en échec ? Qu'on ne voit pas ici une espèce d'optimisme béat, et de commande. Le nombre des égoïstes, des profiteurs, des escrocs demeure infini, c'est entendu. Mais le progrès, plus fort que tous ces éléments de résistance et de corruption, n'arrête point sa marche irrésistible. Et si des ralentissements se produisent, c'est aux tenants de la politique sociale de donner l'impulsion nouvelle qui fait faire à l'idée éternelle son pas en avant.

L'idée éternelle, ai-je dit ? La politique sociale est en effet, par essence, la politique d'idées qui s'oppose à la politique d'intérêt. L'idée, c'est quelque chose de philosophique, d'abstrait, de dégagé des nécessités mauvaises que les hommes acceptent souvent parce qu'elles favorisent les uns au détriment des autres. L'idée, c'est la chose générale que les cerveaux dégagent d'eux-mêmes avec plus ou moins de lenteur, mais que le bon sens, mais que l'honnêteté font pareille dans tous les esprits droits et loyaux. C'est elle qui rayonne chez les encyclopédistes, chez les philosophes du XVIII^e siècle, c'est elle qui envahit peu à peu tous ceux qui, sous le régime monarchique, souffraient dans leur intelligence et dans leur cœur, des maux sans nombre dont le peuple était accablé. Et la marche irrésistible dont je parlais tout à l'heure devient tout à coup un élan impérieux, terrible, une ruée sublime de toutes les puissances de lumière, et l'idée fut la Révolution même qui devait transformer le vieux monde.

De nos jours, la Révolution n'est plus nécessaire parce que les conquêtes auxqueltes le peuple a le droit d'aspirer, seront faites peu à peu, sans violence et sans rupture de l'équilibre social. Mais il y a fait une politique appropriée et les électeurs feront bien d'y penser. On dit quelquefois que les lois sociales ruinent le pays, écrasé d'autre part, par les charges militaires. Alors comment s'y prend donc l'Allemagne pour faire face à des obligations militaires et sociales bien plus lourdes que les nôtres, l'Allemagne dont la richesse publique ne saurait être comparée, même de loin, à la nôtre ? C'est de toute évidence notre mauvais régime financier qui est la cause du malaise, et je ne serai pas le pre-

mier à dire que, sans de bonnes finances, pas de bonne politique. La nécessité d'une politique sociale est désormais indiscutable. Le peuple veut des réformes, des réformes viables et appliquées. La loi des retraites ouvrières n'est pas appliquée. Pourquoi ?

Faites des lois sur les habitations à bon marché, sur le crédit populaire, sur les institutions mutualistes, sur l'assistance aux femmes en couches, sur l'hygiène publique, contre l'alcoolisme, instituez l'impôt sur le revenu, mais un impôt rationnel et efficace, également respectueux des droits et des devoirs de chaque citoyen. Faites tout cela, mais tâchez d'y mettre quelque logique, quelque application, quelque sincérité, — et que le Parlement retrouve enfin la dignité qu'il a perdue par tant de manifestations ridicules ou inutiles.

Léopold MABILLEAU,
Président des fédérations nationale et int. de la Mutualité.

LA NOTE A PAYER

En dépit de la vie chère, il y a du moins une chose en France dont le prix ne cesse de diminuer ; c'est la réception d'un souverain. En 1902, l'empereur de Russie nous fit dépenser 1.529.400 francs ; l'année d'après, le roi d'Italie nous coûta 328.827 francs et 18 centimes. En 1905, nous dépensions pour le roi de Norvège 310.882 francs et en 1912 pour la reine Wilhelmine 200.000 francs. Alphonse XIII est venu deux fois ; en 1905, nous avons dépensé pour lui 775.518 fr. 76 ; en 1913, 192.000 francs seulement.

Cette année, nous aurons le roi d'Angleterre et le roi de Danemark pour 421.300 francs les deux.

C'est M. Doumergue qui est chargé de répartir ces crédits entre les services des Beaux-Arts, de la Guerre, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Il vient de leur transmettre tous cette recommandation : « Ne pas payer un sou pour le compte du roi sans exiger quittance du fournisseur ».

27 Républiques, 25 Monarchies

Il existe, dans le monde entier 52 Etats souverains. Avant la grande révolution chinoise, 26 étaient soumis au pouvoir d'un monarque, roi ou empereur ; 26 vivaient sous le régime républicain.

Depuis la chute de la dynastie mandchoue, et la proclamation de la République en Chine, l'équilibre est rompu en faveur du gouvernement populaire, 27 d'un côté, 25 de l'autre, les premiers groupant une population de 614 millions d'habitants, contre 529 millions pour les seconds.

Dans la vieille Europe, les monarchies sont la règle et les républiques l'exception, 19 contre 4. Dans le nouveau monde, c'est l'inverse ; la forme républicaine triomphe du Nord au Sud et paraît être le régime définitif de ses 21 Etats indépendants.

La plus grande république est celle de Chine, avec 400 millions d'habitants ; la plus petite, celle de Saint-Marin, qui n'en a que 11.000 répartis sur 61 kilomètres carrés.

Les déboires d'un Mutualiste

Chatelus, le fondateur des *Prévoyants de l'Avenir*, dont les obsèques viennent d'avoir lieu, était un résigné. On sait qu'après avoir créé et dirigé cette société mutualiste si considérable que son capital dépasse aujourd'hui cent millions, il avait été obligé, par un singulier vote d'assemblée générale, d'abandonner la direction de son œuvre, et de reprendre, à soixante ans passés, son ancien métier de typographe.

Pourtant, l'année dernière, la fortune vint lui faire un sourire ambigu. A l'occasion de l'Exposition universelle de Gand, la Mutualité indépendante tint un congrès mondial

dont le fondateur des *Prévoyants de l'Avenir* et les sociétés « chatelusiennes » eurent tout le succès.

Enthousiasmé, le délégué des mutualistes de la République Argentine assura à Chatelus qu'il allait lui organiser, dans l'Amérique du Sud, une série de conférences qui lui vaudraient gloire et profit. Mais celui-ci attendit vainement la réalisation de ce projet, et finalement, il disait encore avec un triste sourire :

— Argentine... argent, ça ne m'a pas réussi.

Le poulet du matin

Il y a, le matin, dans le faubourg Saint-Denis, des marchands des quatre-saisons dont les voitures sont rangées le long du trottoir de droite.

Hier, nous passions devant un Crinquebille ventripotent, qui annonçait, d'une voix de stentor, d'admirables poulets. Soudain une petite dame en noir s'approcha de sa voiture et examina ses volailles.

Quand elle eut mis de côté deux poulets, elle se pencha vers le marchand et lui dit, confidentielle :

— Indiquez-moi donc le poulet le plus dur... c'est pour une pension de famille.

Le marchand sourit d'un air entendu et répondit, sans hésiter, en montrant un des volatiles déplorés :

— Celui-là, ma petite dame... croyez-moi.

— Bien... Alors, je prendrais celui-ci.

Et elle se fit emballer le poulet le plus tendre. Nous avons trouvé son stratagème élégant.

L'école du divorce

Le Palais de Justice est, décidément, un des lieux où l'on s'amuse le plus.

Cette semaine, un couple de candidats au divorce attendait, dans la salle des réconciliations, son tour d'être introduit devant le magistrat enquêteur. Ils ne semblaient pas brouillés et causaient entre eux avec la plus grande cordialité.

Leur tour vient ; ils passent, puis ressortent bien vite.

Une fois dans la salle des Pas-Perdus, ils rient aux éclats.

C'étaient deux braves gens qui voulaient voir comment on faisait pour divorcer, et qui n'en avaient nulle intention.

INFORMATIONS

Au Maroc

Concentration des troupes sur la Moulouya

On mande d'Oudjda que, par une pluie battante, le général Baumgarten, le lieutenant-colonel Anselme et le commandant Canavy sont partis en auto-mitrailleuse pour Ain Zahio, où ils vont rendre au général et aux officiers espagnols la visite qu'ils ont récemment reçue.

On annonce de M'Soum que la concentration des troupes sur la rive gauche de la Moulouya, dans le cercle de M'Soum, se fait méthodiquement et sans arrêt. Un escadron du 2^e spahis, commandé par le capitaine Guesperau et une section d'artillerie de montagne ayant à sa tête le lieutenant Pangrazi, étaient déjà arrivés à M'Soum. Un bataillon à trois compagnies du 2^e tirailleurs, un bataillon à trois compagnies du 1^{er} étranger, deux sections de mitrailleuses, un convoi du train, une section de projecteurs, une section de télégraphie sans fil, y sont arrivés aujourd'hui et campent près de la gare. Le commandant Gouraud du 6^e tirailleurs, et un capitaine d'Oudjda sont venus prendre les dernières dispositions.

Sous le commandement du chef de bataillon Duriez, une marche avec manœuvres s'est faite dans la direction de l'oued Goetar. Les hommes avaient le chargement au complet. Tous ont fait preuve du plus grand entrain. Ces marches vont se poursuivre.

Les souverains anglais en France

Le train royal est arrivé mardi à 10 h. 22, à la jetée du prince de Galles à Douvres.

Les souverains ont été salués par le lord-lieutenant du comté de Kent, le lord guardian des cinq ports, le général en chef et le commandant de la place de Douvres. Ils se sont rendus aussitôt à bord du yacht royal « Alexandra » en rade depuis quarante-huit heures.

L'« Alexandra » a appareillé à 10 h. 40, et s'est dirigé vers la côte française escorté des croiseurs anglais « Nottingham » et « Birmingham » et de plusieurs destroyers, tandis que les croiseurs français « Marseillaise » et « Amiral-Aube » et l'escadron des contre-torpilleurs et sous-marins de la Manche quittaient Calais se rendant au devant des bâtiments anglais.

A midi, les souverains anglais ont débarqué à Calais où ils ont été salués par les autorités et par la municipalité.

Ils sont montés dans le rapide en route pour Paris. Le train royal est entré en gare du Bois de Boulogne à 4 heures ; le roi George et la reine descendant du train et sont reçus par M. et Mme Poincaré.

Après les présentations d'usage, ils ont pris place dans les landaus et se sont dirigés au ministère des Affaires étrangères où des appartements leur ont été réservés.

Sur tout le parcours, les décorations sont superbes et la foule fait d'interminables et enthousiastes ovations aux souverains qui paraissent très touchés de ce vibrant accueil.

Le Président de la République a offert mardi soir un dîner à l'Elysée aux souverains anglais.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Poincaré et par le roi George. Après le dîner, les souverains ont assisté à une soirée artistique où les meilleurs artistes de nos théâtres ont paru.

Dans la journée de mercredi, les souverains anglais ont assisté à la revue des troupes qui a eu lieu à Vincennes. La foule a fait au roi et à la reine un accueil enthousiaste.

Dans la journée, ils se sont rendus à la réception de l'Hôtel-de-Ville où il ont été salués par M. Chassaing-Guyon, président du Conseil municipal.

Les élections législatives

Le délai pour les déclarations de candidature expirait mercredi soir. Il y a eu dans les différentes préfectures environ trois cents inscriptions nouvelles, dont trente et une pour la seule circonscription de Moissac.

Le nombre total des candidats s'élève à 2.900 environ.

Un éclat d'obus traverse un appartement de Paris

Mardi, à six heures quarante du matin, un fragment de tête d'obus de campagne avec une chemise de cuivre, a traversé la fenêtre et broyé la partie droite de la cheminée de marbre de la chambre des époux Simon Mellis, couchés au cinquième étage du 79 de la rue Erlanger, à Passy, seizième arrondissement. La persienne de fer, le carreau et le rideau de vitrage ont été traversés. Le projectile est passé à 50 centimètres au-dessus de la tête des dormeurs. La brume n'a pas permis de préciser la direction d'où venait l'obus, qui paraît avoir été tiré de Villacoublay.

Le commissaire se rendit rue Erlanger, suivi bientôt du directeur du laboratoire municipal. Les magistrats découvrirent dans les débris de la cheminée le projectile dévastateur. C'est une sorte de fusée d'obus dont le culot fut retrouvé un peu plus tard sous l'armoire à glace. Le directeur du laboratoire municipal a reconnu dans l'engin un obus d'aéroplane d'un genre tout nouvellement employé dans l'aviation militaire. Par contre, l'enquête n'a pas pu encore

établir comment le projectile est venu rue Erlanger. Il provient vraisemblablement de tirs d'essais. Des recherches ont été ordonnées par l'autorité militaire dans le but de retrouver l'origine de l'engin.

Le Congrès pangermaniste

Des journaux comme le *Lokal Anzeiger*, la *Gazette de la Croix* et la *Deutsche Tageszeitung*, consacrent de longs comptes rendus au Congrès pangermaniste qui s'est tenu à Stuttgart. Dans un exposé sur la politique étrangère, l'amiral Breusing déclara aux applaudissements unanimes de l'assistance :

« L'Angleterre, en continuant à faire partie de la triple entente, prouve qu'elle est toujours prête à participer à toute entreprise dirigée contre nous. La France est arrivée au paroxysme de sa haine et aussi de son orgueil et de la conscience de sa puissance. Elle croit le moment proche pour prendre sa revanche de sa grande défaite. Quand à la Russie, notre diplomatie s'est laissée duper par elle. Si nos adversaires veulent nous exclure de toute activité dans la politique mondiale, il s'en suivra des complications guerrières. C'est pour nous une nécessité d'avoir des territoires colonisables. Nous demandons le développement de notre force militaire jusqu'à sa dernière limite ».

Le général Keim non moins acclamé, a proclamé :

« La France est décidée à une offensive brutale dans la prochaine guerre qui veut avoir lieu dans deux ans. Notre dernière loi militaire n'a pas réalisé le service militaire obligatoire pour tous puisque 45.000 hommes ne sont pas appelés sous les drapeaux. Nous n'aurons fait notre devoir que lorsque cette lacune sera comblée ».

La résolution qui fut adoptée ensuite, à l'unanimité, affirme entre autres :

« La France et la Russie préparent la lutte décisive contre l'Allemagne et l'Autriche, et entreront en action, dès qu'elles jugeront l'occasion favorable. Cette lutte sera décisive pour le sort du peuple allemand. Il est donc du devoir du gouvernement, de combler même les plus petites lacunes dans notre armée ».

En Turquie

L'Ambassadeur de France a été reçu en audience par le sultan, qui lui a exprimé sa reconnaissance pour les concours que la France a prêtés à la Turquie et qui permet d'assurer la liquidation financière et de préparer le développement économique de l'empire. Le sultan a remercié l'ambassadeur pour son concours personnel dans les négociations de l'emprunt et de l'accord turco-français, puis il a ajouté : « J'espère que grâce à l'appui de la France, l'empire ottoman entrera dans une ère de prospérité et de tranquillité ».

Un Ingénieur allemand lance une Locomotive dans un Groupe de Grévistes.

Un grave incident s'est produit il y a quelques jours, à Djeraboulo (Asie Mineure), sur les chantiers du grand pont construit sur l'Euphrate par la Compagnie allemande du chemin de fer de Bagdad.

Des délégués ouvriers de race kurde, qui venaient exposer leurs griefs à un ingénieur, M. Hoffman, furent reçus par ce dernier à coups de cravache. Ils allèrent raconter la chose à leurs camarades qui, ramassant pêle-mêle leurs outils et leurs armes, se ruèrent sur le pont pour faire un mauvais parti à l'ingénieur. M. Hoffman perdit la tête et lança sur le pont, à toute vitesse, une locomotive, neuf ouvriers furent tués et quarante-trois blessés. Un grand nombre d'autres,

qui s'étaient jetés dans le fleuve, furent noyés.

Ce déplorable événement a causé une vive surexcitation parmi les Kurdes, race extrêmement vindicative. L'ingénieur Hoffman a pris la fuite et grâce au consul d'Allemagne à Alep a pu s'échapper, mais il est à craindre que des vengeances ne s'exercent sur d'autres entrepreneurs allemands de la ligne.

LE CONFLIT MEXICO-AMÉRICAIN

Interrogé sur la tension des rapports survenue entre le gouvernement de Mexico et celui de Washington, M. Francisco-L. de La Barra, ministre du Mexique en France, a répondu que, sans s'avancer à faire une déclaration prématurée et se trouvant sans instructions particulières, il n'en conserve pas moins le ferme espoir que les difficultés présentes seront résolues conformément aux principes de la justice et selon les vrais intérêts des deux pays. En tous cas, le représentant mexicain est convaincu que les événements actuels démontreront combien est fort le sentiment patriotique chez ses compatriotes ; l'amour de la patrie fera disparaître tous désaccords entre les Mexicains. En terminant M. Francisco-L. de La Barra a dit avoir la certitude que la colonie mexicaine de Paris donnera le bel exemple de l'union.

Le ministre assistera à la présentation du corps diplomatique aux souverains anglais. Toutefois, en raison des événements graves survenus ces deux derniers jours, la légation du Mexique a fait présenter à l'ambassade d'Angleterre, au secrétaire général de la présidence et à la direction du protocole, les excuses de M. et Mme de La Barra, qui n'assisteront, ainsi que le personnel de la légation, à aucune des fêtes qui seront données à l'occasion du séjour du roi et de la reine d'Angleterre.

Le blocus de la Vera-Cruz

L'amiral Fletcher a commencé le blocus effectif du port de la Vera-Cruz.

Les Etats-Unis ont envoyé exactement 33 navires et 17.860 marins sur la côte mexicaine de l'Atlantique, et 16 navires et 4.650 marins sur la côte du Pacifique.

Petites Nouvelles

La fabrique des Chemins de fer de l'Etat autrichien à Debreczin, a été dévorée par un incendie. Les dégâts sont évalués à plus de 3 millions de francs.

Aux environs de Pont-sur-Yonne, un officier anglais, revenant des Indes, est tombé d'un rapide en provenance de Marseille. Ses blessures ne paraissent pas mettre sa vie en danger.

Des pêcheurs de l'île de Sein ont trouvé des filets et des engins de pêche provenant du naufrage du *Claude-Bernard*, perdu corps et bien. Au milieu des filets, se trouvait le cadavre du matelot Yves Guillon. Le corps a été ramené au domicile du défunt à Douarnenez. Neuf hommes d'équipage avaient péri au cours de ce naufrage.

Le tribunal consulaire de France au Caire, a rendu son jugement dans l'affaire Védernes-Roux. Jules Védernes est condamné à 50 fr. d'amende, à 1 fr. de dommages-intérêts envers Roux et aux dépens.

Mme Marsigny, qui s'occupait d'œuvres charitables à Saint-Florentin (Yonne), aimait beaucoup la danse malgré ses soixante-cinq ans. Lundi, elle donnait une soirée. Elle joua le rôle principal d'une petite pièce, puis, il y eut un bal. Mme Marsigny valsa. Soudain, elle tomba foudroyée dans les bras de son cavalier. Elle avait été foudroyée par une embolie.

CAUSERIE

L'Alcoolisme en Afrique

La croisade entreprise contre l'alcoolisme s'exerce non seulement en France, mais elle s'étend encore à nos colonies de l'Afrique où le fléau exerce des ravages effrayants.

L'Afrique Occidentale comme l'Afrique Equatoriale sont atteintes. Les populations chez lesquelles l'islamisme a pénétré résistent en partie au poison, grâce aux prescriptions du Coran; mais les autres, qu'aucun frein moral ne retient, s'adonnent à l'alcoolisme autant qu'elles le peuvent. Des occasions fréquentes de satisfaire à ce vice leur sont offertes par des marchands peu scrupuleux qui donnent aux populations noires, à bas prix des alcools qui sont de véritables poisons. Les effets en sont foudroyants, nous dit-on, et menacent l'existence même de la race. La campagne entreprise est nécessaire à plusieurs titres: par humanité, par devoir et aussi par souci de l'avenir économique de nos possessions africaines. N'est-ce pas l'Européen qui est responsable pour une bonne part de cet état de choses. N'est-ce pas lui qui a apporté l'alcool et propagé par le trafic les maladies locales, autre cause de dépeuplement. Avant la conquête de l'Afrique par les blancs, les indigènes, naturellement paresseux, demeuraient dans leur village et se contentaient des ressources du sol. Depuis, on les a obligés à travailler, à porter des fardeaux et comme ils sont, en somme, peu résistants et ne sont pas entraînés, ils ont succombé en grand nombre.

En outre la mortalité infantile est considérable, le manque d'hygiène et les épidémies fréquentes tuent les petits enfants.

A ces maux, il y a des remèdes et déjà on a commencé l'œuvre de régénération. L'Afrique du Nord—Algérie, Tunisie—sera repeuplée, ainsi que la boucle du Niger et le Soudan. On supprime de plus en plus l'usage du portage; les voies ferrées étant plus nombreuses ne le rendent pas nécessaire; elles apportent au contraire dans l'intérieur du pays un peu de vie saine.

De plus des efforts considérables sont tentés, avec l'appui financier de l'Etat, pour combattre la mortalité infantile des indigènes, la variole, les fièvres, etc. On a voté des crédits pour la construction d'hôpitaux et l'extension des services sanitaires. Des médecins parlent assez nombreux pour ces pays. On vaccine les indigènes, les missionnaires font aussi tout leur possible pour inculquer au noir quelques notions d'hygiène et le conduisent au médecin européen. Reste l'alcoolisme dont s'alarme, avec tant de raison, l'administration. Une brochure que vient de publier le gouvernement général de l'Afrique Occidentale, donne des détails navrants. Certaines contrées sont menacées de devenir désertes à brève échéance; dans un village des environs de Libreville en 1912, on a enregistré 39 décès contre 10 naissances; et partout où l'alcool pénètre, il fait la même œuvre de mort.

On a cherché des moyens de lutte; le premier qui s'est présenté à l'idée des gouverneurs généraux a été de frapper à son entrée sur le territoire de la colonie, l'alcool, de droits très élevés, de façon à en rendre le prix inabordable. En Afrique Equatoriale, il paye 300 francs par hectolitre, au Gabon 500 francs. M. Ponty a annoncé qu'il se disposait à prohiber totalement dans toute l'Afrique Occidentale la vente de l'absinthe aux indigènes, déjà défendue à la Côte d'Ivoire; à constituer dans toutes les régions où l'alcool n'a pas encore pénétré des zones de prohibition absolue; à imposer des patentes, très lourdes, même dans les centres européens, aux boutiquiers détaillants

de l'alcool; à grever l'alcool de frais de transport élevés. M. Merlin recherche de son côté comment il serait possible de restreindre encore les importations d'alcool.

L'ensemble de ces mesures, si heureuses qu'elles puissent être les résultats, semble insuffisant à ceux, industriels et commerçants dont les intérêts sont liés au sort de la race noire.

L'Union coloniale française, obéissant à un vœu de la section de l'Afrique Occidentale, a adressé à M. Ponty, une pétition demandant que la vente de l'absinthe soit interdite aux Européens aussi bien qu'aux indigènes, car, dit-elle avec raison, « l'absinthe est aussi nuisible à la santé des Européens qu'à celle des autochtones » et de plus la prohibition ne visant que les indigènes serait complètement inefficace car il serait à craindre que « l'absinthe ne devienne très rapidement une matière d'échange dont se serviraient les Européens pour rémunérer les services que leur auront rendus les indigènes ».

Les Européens du Gabon demandent la prohibition de l'alcool sous toutes ses formes.

A ces mesures on présente comme objections que les droits perçus sur les alcools forment des revenus importants pour les budgets coloniaux et les priver de cette ressource serait leur créer des embarras. De plus que cette défense provoquerait certainement une contrebande et une fabrication clandestine, que l'administration, avec la faible police dont elle dispose, ne pourrait pas réprimer. Ces objections sont évidemment à considérer, mais cependant les mesures extrêmes sont celles qui semblent devoir donner les meilleurs résultats. Puisque c'est la destinée même de nos possessions en Afrique qui est en jeu, il est indispensable de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour sauver cette race noire dont dépend la mise en valeur et la richesse de ces contrées.

Indépendamment des raisons économiques que nous avons à sauvegarder cette race, ne pouvons-nous simplement invoquer le devoir, la responsabilité; notre rôle et notre renom de civilisateurs nous obligent à laisser de côté la question de droits à percevoir. D'ailleurs en fortifiant la race noire, c'est la richesse du pays que l'on accroit et si le budget en souffre pendant quelque temps, les bénéfices que donnera l'exploitation de ces pays riches compenseront largement ce qui peut sembler des pertes.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

Autour de la campagne électorale

Encore 48 heures, et le scrutin sera ouvert, et prendra fin avec les campagnes électorales, les polémiques, les querelles, les gros mots.

Comme nous le disions dans un de nos derniers numéros, le Lot a été privilégié à ce point de vue: aucun incident ne s'est produit, au moins dans les arrondissements de Cahors et de Gourdon.

Il paraîtrait cependant qu'il n'en a pas été de même dans l'arrondissement de Figeac, au moins depuis quelques jours.

D'après un entre-filet que nous publions d'autre part, les cléricaux de cet arrondissement se sont lancés à fond de train dans la lutte, avec leurs armes habituelles, la calomnie, l'injure, la diffamation. C'est bien cléricale et ça n'étonne

pas. Mais à quoi tout cela servira-t-il dans cet arrondissement? A quoi peut aboutir une campagne pareille contre M. Bécays qui jouit de la sympathie quasi unanime des populations?

Diminuer sa popularité, amoindrir son succès électoral?

Pour obtenir ce résultat, il faudrait des arguments autres que ceux que l'on emploie, et des adversaires supérieurement qualifiés au point de vue politique.

Ah! si ceux-ci avaient eu la moindre chance de succès, s'ils avaient compris, dès les premiers jours de la campagne électorale, que le « fédéralisme » pouvait être accepté par les loyales populations du Lot, on aurait excusé l'emballement excessif de messieurs les cléricaux; la perspective de la victoire qui apportera la douce satisfaction de s'asseoir dans un fauteuil législatif et surtout, alors qu'on a besoin de gagner sa vie pour vivre, de toucher 15.000 francs, ce sont choses bien tentantes, qui permettent de faire le plus grand effort pour les atteindre.

Mais tout effort est, en l'espèce, inutile; et les injures et les « coups de gueule » sont de trop.

Comme dans un fauteuil, M. Bécays sera réélu député dimanche; et c'est si certain que beaucoup d'électeurs de l'arrondissement en étaient à se demander si c'était bien la peine que les républicains prêtassent attention aux fureurs des quelques fédérés cléricaux qui s'agitent.

Plus sages ont été les cléricaux des arrondissements de Gourdon et de Cahors. Il se sont tenus cois. Ils ne pouvaient mieux faire, car ainsi, ils n'auront pas le regret, après le scrutin, de constater, une fois de plus, l'inutilité de leurs efforts, l'impuissance de leurs troupes, l'incapacité de leurs chefs.

L. B.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Lundi, M. de Monzie a rendu compte de son mandat, à Trespoux, Cieurac, Laburgade, Anjols, Flaujac, Pradines, Puy-l'Évêque.

Les électeurs ont applaudi ses déclarations et ont promis de faire sur son nom, le 26 avril prochain une manifestation toute républicaine.

Mercredi, M. de Monzie a visité les communes de Maxou, St-Denis-Catus, les Arques, Gindou.

Partout, il a reçu un excellent accueil.

Mercredi soir, à 9 heures, M. de Monzie s'est rendu à Cabessut, pour visiter les électeurs de ce faubourg.

Une certaine d'électeurs étaient réunis au Café de la gare, chez M. Baudel, et ont fait le meilleur accueil au député sortant qui, avec son équilibre habituelle, a rendu compte de son mandat.

Ses explications furent très applaudies.

Trois candidatures nouvelles ont été déclarées à la Préfecture pour l'arrondissement de Gourdon.

Ce sont celles de MM. Delapierre, propriétaire à Vayrac, réactionnaire; Guillard, fantaisiste, et Salses, catholique.

Réunion publique

M. de Monzie, député, rendra compte de son mandat ce soir jeudi 23 avril, à 8 h. 1/2 au théâtre de Cahors.

Les électeurs en 1914

Le nombre des électeurs inscrits pouvant prendre part à l'élection

législative dans l'arrondissement de Cahors s'élève à 29.296.

Pour l'arrondissement de Figeac, le nombre des électeurs inscrits est de 24.397.

Pour l'arrondissement de Gourdon, le nombre des électeurs inscrits est de 21.783.

Soit pour le département, 75.476 électeurs inscrits.

Recensement des votes

Le recensement général des votes émis le 26 avril 1914, dans les collèges électoraux des trois arrondissements du département du Lot aura lieu, en séance publique, le vendredi 1^{er} mai 1914, à 10 heures dans la salle des séances du Conseil général, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence du Président du Tribunal civil de Cahors et de quatre membres du Conseil général comptant la plus haute durée des fonctions.

Cette opération sera constatée par un procès-verbal, rédigé en triple exemplaire, qui sera remis, sans retard, à la Préfecture, avec les procès-verbaux des communes et les annexes pour être transmis à M. le ministre de l'Intérieur.

Le recensement terminé, le président de la Commission proclamera député, pour chaque arrondissement, celui des candidats qui, conformément à l'article 18 de la loi du 30 novembre 1875, aura réuni:

1^o La majorité absolue des suffrages exprimés;

2^o Un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Dans le cas où aucun des candidats ne réunirait les conditions exigées par la loi pour être élu, le Président déclarerait qu'il y a lieu à un second tour de scrutin.

Contributions directes

MM. Blanc et Marmiesse, nommés surnuméraires des Contributions directes dans le Lot par arrêté du 9 avril 1914, ont prêté serment jeudi matin, entre les mains de M. le Préfet du Lot.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral M. Couderc (Faustin) est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 41 à Brengues, en remplacement de M. Marty, démissionnaire.

Octroi

Par arrêté préfectoral, M. Donadieu Adrien est nommé surveillant temporaire de l'octroi de Cahors.

Obsèques de Tissandier

Mercredi matin à 9 heures ont eu lieu les obsèques de Tissandier, dit Miquélou, victime de l'accident d'automobile que nous avons relaté dans notre dernier numéro.

M. de Monzie qui avait offert une superbe couronne, accompagnait le fils de Tissandier.

Un cortège nombreux a suivi le convoi funèbre jusqu'au cimetière où le corps a été inhumé.

Accident mortel

M. Berty, commissaire de police de Cahors, commis par le parquet pour conduire l'enquête relative à l'accident mortel dont fut victime Tissandier, dans la soirée de lundi s'est rendu sur les lieux de l'accident et a établi que les traces matérielles corroborent les déclarations des témoins.

En voulant éviter le malheureux Tissandier, le chauffeur Jeanpierre fit preuve d'une superbe présence d'esprit: il poussa sa voiture dans le fossé gauche de la route, mais Tissandier hélas! était déjà sous l'automobile.

Ajoutons que M. de Monzie a été légèrement contusionné au coude.

Syndicat des vigneronn libres

A la suite d'une conférence de M. Fréjaville, à Labastide-du-Vert, une nouvelle section adhérente au Syndicat s'est formée dans cette commune.

Le bureau a été constitué de la façon suivante: MM. Léon Capet, président; Prosper Laporte, vice-président; Valmont Bezio, secrétaire; Victor Lafage, trésorier.

La section a pris un ordre du jour protestant énergiquement contre l'introduction en France des vins fraudés provenant d'Espagne et d'Italie. En même temps qu'ils concurrent déloyalement les nôtres, ces vins peuvent être un danger pour la santé publique.

Il convient de surveiller et de réprimer le mouillage des vins.

Concours spécial de la Race ovine des Causse du Lot

La Commission chargée de l'organisation du concours spécial de la race ovine des Causse du Lot, s'est réunie à la Préfecture de Cahors le lundi 20 avril, sous la présidence de M. Guicherd, Inspecteur de l'Agriculture de la région.

Après avoir pris connaissance des délibérations des conseils municipaux de St-Céré votant une somme de 100 fr. et de Gramat votant 220 fr. en dehors de l'organisation matérielle du concours, la commission a décidé que le concours de 1914 aurait lieu à Gramat, le 21 juin 1914.

La Commission a élaboré le programme du dit concours, les modifications suivantes ont été apportées aux anciens programmes: augmentation du nombre et de la valeur des prix attribués aux béliers, réunion en une seule division des deux divisions primitivement faites pour les femelles, réunion en une seule catégorie des troupeaux, avec des lots composés uniformément de 15 têtes. Ces décisions ont été prises dans le but de maintenir une plus grande homogénéité dans la race; elles ne peuvent nuire aux éleveurs de l'ancienne 2^e région puisque les palmarès des derniers concours ont montré que les animaux de cette région étaient de valeur égale aux autres.

La commission a ensuite émis le vœu que la subvention accordée par Monsieur le Ministre soit doublée en vue de permettre l'organisation d'un concours de bergeries.

Prochainement le programme du concours de 1914 sera publié.

Société d'Agriculture du Lot

Séance du 15 avril 1914

PRÉSIDENCE DE M. CAVAILLÉ

Adjoint au maire de Figeac

Étaient présents: MM. Cavailé, Douaire, directeur des services agricoles, Pezel, professeur d'agriculture, Mage, conseiller général, Nozières, Balagairie, D'Verné, D'Dubuisson, D'Aymard, Hug, G. Lemaire, Salles, Genies, Bru, Oulié, Saur, Delsahut, Cougoule, Destruel.

Excusés: MM. Delbreil, président de la Société, Loubet, sénateur, vice-président, Bécays, député, D'Pezet, maire de Figeac, D' Larnaudie, conseiller général de Cajarc.

M. Cavailé, premier adjoint au maire de Figeac, est désigné pour remplir les fonctions de président, à l'unanimité des membres présents.

M. le D^r Aymard, secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. Douaire fait connaître la décision prise à la dernière séance, sur la proposition du Conseil d'administration, de faire établir dorénavant par les membres de l'arrondissement intéressé le programme des divers concours organisés par la Société.

M. Mercadier, propriétaire à Saint-Laurent (Montcuq), présenté à la dernière séance est admis, à l'unanimité des votants, membre de la Société.

MM. Destruel, propriétaire à Figeac, Cougoule, conseiller municipal, demandent à faire partie de la Société. Conformément au règlement, l'admission de ces membres est renvoyée à la prochaine séance.

M. Douaire donne lecture du programme des divers concours organisés par la Société. Il fait observer qu'il a cru devoir apporter diverses modifications aux anciens programmes et demande à l'assemblée d'examiner s'il y a lieu de les adopter.

Ces modifications portent: 1^o sur la création de deux divisions pour les prix de bonne culture; 2^o création de primes pour la culture fourragère; 3^o création de primes pour les ménagères dont la basse-cour et l'habitation seront les mieux tenus.

Le programme des primes est adopté, article par article, et, après échange d'observations, l'assemblée décide d'affecter la somme de cent francs pour créer des primes destinées aux métayers ou fermiers qui seront restés dix-huit ans ou moins sur la même propriété et qui auront apporté les améliorations les plus importantes.

M. Douaire demande ensuite à l'assemblée de vouloir bien examiner la question et la désignation des membres de la Commission de visite des concurrents qui, à son avis, devraient être pris dans les arrondissements étrangers au siège du concours. Il estime qu'il y a lieu d'avancer la date de ces visites.

Sont désignés pour faire partie de cette commission, qui devra opérer fin juin ou première dizaine de juillet: MM. Douaire, directeur des services agricoles, Rigal, propriétaire à Espère, Soulaou, propriétaire à Nozac.

Les demandes seront closes le 1^{er} juin, et les concurrents, devront répondre à un questionnaire qui leur sera adressé par la Société, dès réception de leur demande.

Sur la proposition de M. Douaire, l'assemblée décide de laisser au Bureau le soin de s'entendre avec la ville de Figeac pour fixer la date du concours d'animaux reproducteurs qui doit avoir lieu cette année. Le programme de ce concours, auquel sera adjoint une exposition d'instruments agricoles et si possible une petite exposition scolaire, est ensuite arrêté.

Au sujet de l'organisation d'un banquet agricole pour le jour du concours, après échanges d'observations, l'assemblée désigne une commission qui s'occupera de cette question d'accord avec la ville de Figeac.

MM. Pezel, professeur d'agriculture, Mage, conseiller général, Bru, avoué à Figeac et le Bureau de la Société font partie de cette commission.

M. Douaire fait la communication sur la situation économique du département.

Il commence par un rapide tableau de l'état de notre agriculture à la fin de la période révolutionnaire et signale que dans les cahiers de doléances de la sénéschaussée de Cahors les habitants se plaignaient déjà de la pénurie de main-d'œuvre et du déboisement. Dans certains points du département, on réclamait des mesures pour favoriser le reboisement.

Après un succinct exposé de la situation agricole sous Louis-Philippe où la crise de la main-d'œuvre s'accroît en même temps que la situation agricole devient plus difficile, ainsi que le démontrent les vœux émis par le conseil général à chaque session, M. Douaire signale l'amélioration qui s'est produite sous le Second Empire par suite de la création des routes qui ont contribué à faciliter les transactions et la vente des produits.

Il fait remarquer que cette amélioration

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

I

— En effet... Elle m'a regardé d'une façon toute drôle... La cicatrice qu'elle a sur le front est devenue écarlate et sur un ton étrange, d'une voix qui m'a vivement impressionné, elle m'a dit: « Je n'ai pas de prénom, Mme... le malheur me l'a ôté... et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, appelez-moi tout simplement: Madame Moreau. »

— Comme il vous plaira, ai-je répondu! Et depuis lors je respecte sa volonté. Cette restriction faite, je dois convenir qu'elle fait son service de façon irréprochable. Elle a été de suite au courant de nos habitudes; elle connaît tous les coins et recoins du château et me fait le double d'ouvrage que cette pauvre Justine qui a tout pris a voulu se retirer.

— Desorte que tu n'as pas perdu au change et c'est là l'essentiel.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

— Je ne l'ai trouvée qu'une seule fois en défaut?

— Le cas était-il sérieux?

— Nullement... Le terme que j'ai employé est impropre. Tu vas juger: Avant-hier, Madame Moreau était à la fenêtre de l'office. J'arrivai tout doucement, et sans le vouloir je la surpris comme en extase, dans une muette contemplation. Ses yeux, rivés sur quelque chose ou sur quelqu'un que je ne pouvais distinguer, avaient une fixité étrange et aussi une douceur incomparable. Sa figure exprimait la joie la plus pure. Etouffant le bruit de mes pas, je parvins jusqu'à elle, car je tenais à me renseigner sur la chose qui accaparait si profondément son attention.

— Et as-tu pu savoir?

— Entièrement! Celui qu'elle fixait si ardemment n'était autre que Robert qui, monté sur son cheval, ne parvenait pas à franchir la passerelle, l'animal refusant d'obéir aux injonctions cependant pressantes de son cavalier.

— Il faudra faire des remontrances à Robert. L'endroit est fort dangereux. Le clapotis apeure les animaux et cela pourrait avoir pour notre protégé des conséquences fâcheuses qu'il sera bon d'éviter par une paternelle recommandation.

— Oh! Robert connaît bien le passage! C'est de plus un admirable cavalier. Mais à ce moment-là, la bête

était légèrement effrayée. Agacé probablement par une résistance inaccoutumée, il lui fit sentir légèrement l'épéron et dompté, d'un bond prodigieux, la bête franchissait l'obstacle sans encombre. Cette hardiesse, cette manœuvre subite arrachèrent un cri de frayeur à Madame Moreau qui à cet instant seulement s'aperçut de ma présence.

Et comme je la regardais à cause de l'émotion sincère qu'il m'envahissait, elle vint au-devant des explications qu'elle prévoyait.

— Que j'ai eu peur, Madame! affirmait-elle et que M. Robert est bien imprudent.

Aussitôt, je vis des larmes couler le long de ses joues. Elle était émue au-delà de toute expression davantage que je ne saurais l'exprimer. Un tremblement convulsif agitait ses membres.

Intriguée par l'état alarmant de cette femme, je voulus en connaître la cause.

— Ah! Madame! Je vous en prie, n'insistez pas!

— Mais encore!

— Si vous saviez, Madame, le supplice que mon cœur endure!

Poussée dans ses derniers retranchements, elle finit par avouer: « J'ai perdu un garçon qui aurait cet âge... Page de M. Robert... et chaque fois qu'un spectacle semblable m'est offert, il me semble que c'est

lui que je revois et je tremble pour sa sécurité, absolument comme si ses jours étaient véritablement en danger.

Je la rassurai de mon mieux et la laissai à ses occupations.

Cette femme, reprit le baron, a dû souffrir durant sa jeunesse. Son visage porte les traces d'une vieillesse précoce. Il y a dans sa vie un point obscur qu'elle dérobe à nos yeux. Respectons ce secret. Le principal, c'est qu'elle nous donne entière satisfaction et que d'autre part les renseignements recueillis sur elle nous la dépeignent sous un aspect très favorable.

Quelques jours après cette conversation, Juliette de Mauvezin se promena lentement dans le parc. Elle n'avait plus cet air heureux et confiant qu'elle avait toujours eu jusque-là. De sombres pensées l'assaillaient.

Comme contenance, elle avait pris un livre et de temps à autre, mais d'une façon très distraite, elle parcourait quelques passages qui ne devaient l'intéresser que médiocrement puisque à chaque instant elle interrompait sa lecture, s'arrêtait, fixant un objet quelconque sur le sol ou regardant au loin dans l'allée magnifique bordée de rosiers superbes qu'elle parcourait mais dont elle dédaignait l'admirable floraison tardive ainsi que le subtil parfum de leurs

leurs multicolores.

Au bout d'une demi-heure de promenade, maussade de ne pas voir se produire l'événement qu'elle attendait, elle allait faire demi-tour, lorsqu'elle soudain son visage s'éclaira d'une lueur subite, un rayon de bonheur illumina ses traits fins et délicats.

En sens inverse, elle venait d'apercevoir la silhouette de Robert. La distance qui les séparait était trop grande encore pour que la jeune fille put nettement distinguer les traits de celui qu'elle guettait.

Il était pâle, fatigué, le front barré d'une ride; l'inquiétude était peinte sur son visage; il n'était pas dans son état normal.

Depuis qu'il avait appris que Juliette était riche, qu'elle possédait une dot importante, il la considérait comme perdue pour lui et cette idée seule suffisait pour modifier complètement son caractère.

Au bruit de ses pas, Juliette releva la tête, rougit de plaisir et attendit un instant le beau solitaire pour le cueillir au passage.

L'entrée en matière, difficile de part et d'autre, fut bien simple. Le fixant de ses yeux candides et clairs, souriante, elle commença: — Bonjour, M. Robert! — Bonjour, Mademoiselle Juliette! — Vous êtes bien pressé, il me sem-

ble. Où donc courez-vous si vite. M. Robert?

— Mais je ne cours pas le moins du monde. J'allais même très lentement lorsque vous m'avez abordé. Je passais et comme un vulgaire sauvage ou plutôt comme un être mal élevé, j'allais continuer ma promenade sans vous adresser la parole.

— Ce qui eût été, n'est-ce pas, une grave incorrection?

— Je l'avoue très humblement.

— Eh bien! je vais vous punir de l'infraction aux convenances que vous étiez sur le point de commettre, et qui, vis-à-vis de moi, vous ne le niez pas, avait une importance capitale, presque blessante... Vous êtes donc mon prisonnier durant quelques minutes...

— Vous êtes sévère...

— Mais juste!

— Non, Juliette... vous m'infligez une punition pour un acte que j'ai pas commis, vous accablez la matière avant la lettre alors que, d'après votre raisonnement, c'est le cerveau, centre de toutes les initiatives, qu'il eût fallu frapper.

— Vous avez toujours raison, monsieur Robert... Mais vous avez eu une malheureuse expression. — Laquelle? — Je vous inflige une punition, dites-vous, en vous obligeant à rester quelques instants avec moi... — Oh!...

(A suivre).

